

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MARS 2015**

Délibération
n° 2015.03. 17.B

**Demande de
subvention du Fonds
social européen (FSE)
auprès du
Département au titre
de l'animation du
PLIE 2015 :
modification de la
délibération n°4 B du
8 janvier 2015**

LE DOUZE MARS DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mars 2015**

Secrétaire de séance : Xavier BONNEFONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2015

**DELIBERATION
N° 2015.03. 17.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE COHESION SOCIALE

Rapporteur : **Madame PIERRE**

**DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) AUPRES DU
DEPARTEMENT AU TITRE DE L'ANIMATION DU PLIE 2015 : MODIFICATION DE LA
DELIBERATION N°4 B DU 8 JANVIER 2015**

Par délibération n°4 B du 8 janvier 2015, le bureau communautaire a approuvé le projet d'animation du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) pour 2015 avec un montant de dépenses prévisionnelles s'élevant à 32 000 € pour les salaires de l'équipe d'animation et les coûts d'accès à la base de données ABC PLIE.

Ce montant est estimé aujourd'hui à 36 061,42 €, il convient donc de modifier la délibération prise précédemment.

Le financement sollicité auprès du FSE représente 50% des coûts du projet soit 18 030,71 €.

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n°4 B du 8 janvier 2015 afin d'approuver le nouveau plan de financement pour l'animation du PLIE 2015.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou Madame Marie-Hélène PIERRE en qualité de 1^{ère} vice-présidente en charge des politiques de cohésion sociale, à déposer le dossier auprès du service instructeur et à signer les conventions et avenants à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

18 mars 2015

Affiché le :

18 mars 2015